



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : structures administratives

Question écrite n° 55473

Texte de la question

Par sa circulaire du 14 février 2003 relative à l'emploi de la langue française, le Premier ministre a engagé les membres du Gouvernement à favoriser l'activité des commissions de terminologie et de néologie placées sous leur autorité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie comment il s'est acquitté de cette mission en ce qui concerne la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques.

Texte de la réponse

Recréée par un arrêté du 5 août 1997, la commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'informatique et des composants électroniques traite un domaine technique en constante évolution, qui tient un rôle important dans la vie quotidienne des consommateurs. Aussi, doit-elle et s'efforce-t-elle de rechercher des équivalents français aux termes étrangers qui soient compris et aisément utilisables par le grand public. Depuis le renouvellement du dispositif d'enrichissement de la langue française, en 1996, sont parus 80 termes en informatique et dans le domaine des composants électroniques. Conjointement avec la commission des télécommunications, elle traite également du vocabulaire de l'internet. Un total de 86 termes ont été publiés à ce titre parmi lesquels figurent « courriel » pour « e-mail », « administrateur de site » pour « webmaster », « toile » pour « web », qui commencent à s'imposer. Au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ses travaux ont été diffusés par l'intranet (page d'accueil et accès direct à la banque de données CRITER de la délégation générale à la langue française et aux langues de France), les moniteurs de télévision interne et des publications. En outre, la commission en a informé, en 2004, les journalistes de la presse spécialisée.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55473

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 463

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3282